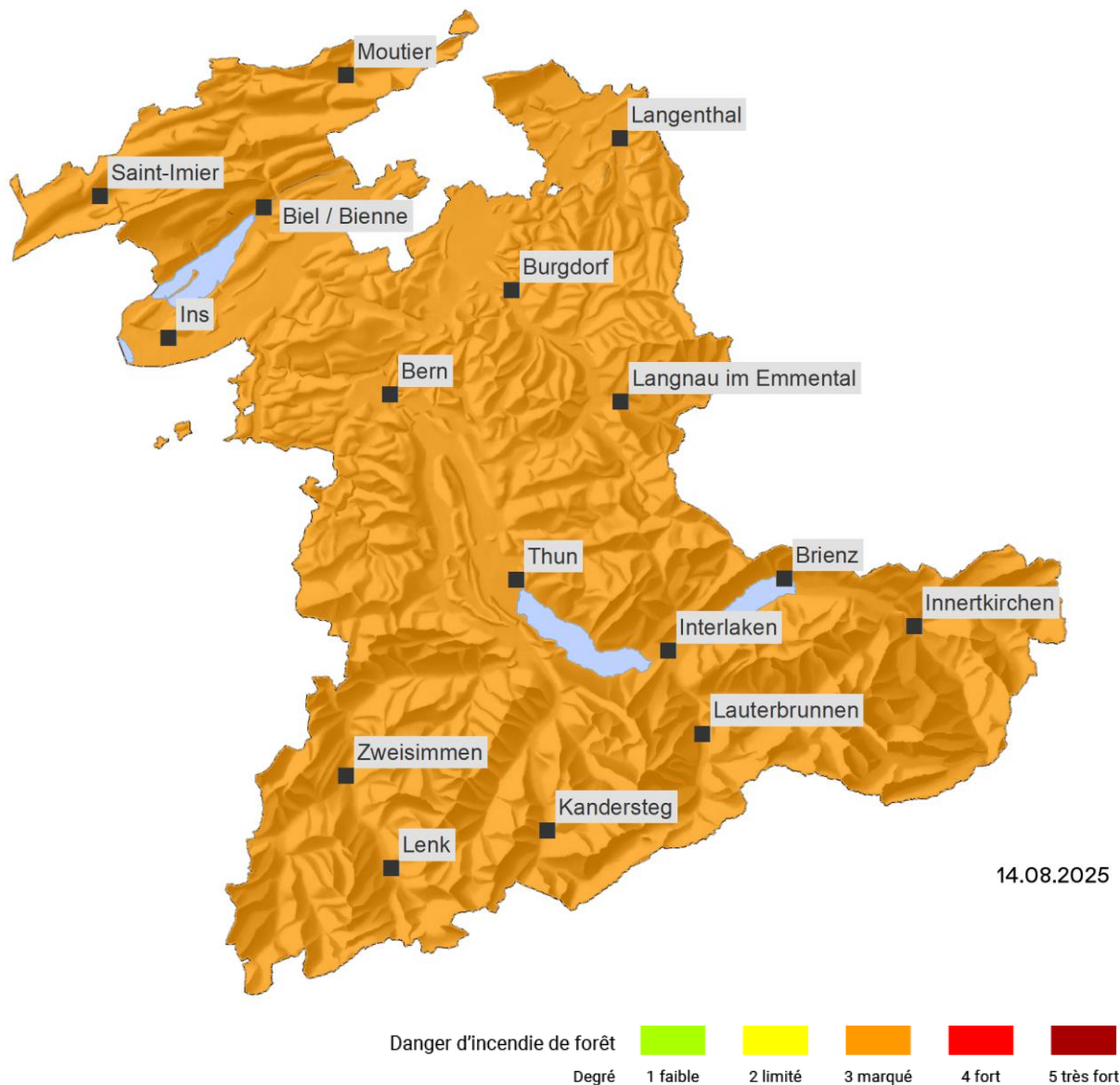




Evaluation du danger d'incendie de forêt, valable à partir du 14 août 2025 12 h

Danger d'incendie de forêt marqué dans le canton



Degré de danger

Le danger d'incendie de forêt est qualifié de « **marqué** » dans tout les régions du canton de Berne.

Consignes de comportement

En cas de conditions venteuses, il faut renoncer à faire du feu.

Ne faire des feux que dans des foyers fixes prévus à cet effet (avec fond bétonné).

Surveiller en permanence les feux et éteindre immédiatement les flammèches.

Ne pas jeter inconsidérément de mégots de cigarettes et autres allumettes.

Description du danger

Dans les régions où le danger d'incendie de forêt et de broussailles est qualifié de « marqué » (degré 3), de grands incendies peuvent se développer. La litière peut s'enflammer très facilement. Dans les

endroits où la végétation du sol est verte, la propagation rapide est encore freinée. Les couches inférieures du sol ne sont inhibées par le feu que sur les sites forestiers avec des sols plus profonds. L'intensité et la profondeur du feu y sont encore modérées : La couche d'humus est partiellement brûlée. Des feux de couronnes sont possibles dans les peuplements de conifères composés de (petits) arbres isolés ou regroupés ainsi que sur les versants en pente. En cas de vent, des flammèches peuvent se former, en particulier dans les peuplements de conifères.

Le danger local d'incendie de forêt peut être différent du danger général indiqué. Notamment en cas de vent et aux endroits présentant une partie importante de végétation sèche, le danger d'incendie augmente très rapidement.

Situation générale

Avec le temps sec et très chaud, la litière et, en de nombreux endroits, les couches supérieures du sol se sont asséchées. Dans les endroits exposés à la bise, le risque augmente encore dans le niveau 3.

Evolution et tendance

Selon les prévisions météorologiques, ces conditions favorables aux incendies se maintiendront au moins jusqu'au milieu de la semaine prochaine. Ensuite, les prévisions indiquent qu'il fera un peu moins chaud, que l'ensoleillement continuera à diminuer lentement et qu'il pourrait y avoir une légère détente avec des précipitations étendues.

Incidents particuliers des derniers jours

La semaine dernière, quelques feux de végétation se sont déclarés dans des champs ou des jardins, mais ils sont restés de faible ampleur grâce à une intervention rapide.

Risque d'incendie de forêt évalué pour les deux Bâle, Soleure et Berne

Pour les trois cantons, nous évaluons le danger sur l'ensemble de la surface au niveau 3, «marqué».

Mesures et propositions à l'intention de nos partenaires

La prochaine évaluation ordinaire de la disposition est prévue pour le 21 août 2025.

A partir de «marqué» (degré 3), la ligne d'assistance de la Division Dangers naturels (031 636 81 18) est également en service en dehors des heures de bureau.

La page 2 vise à informer les autorités sur le travail de prévention et la gestion des incidents. Le danger d'incendie de forêt est généralement évalué chaque semaine le jeudi, voire plus fréquemment si nécessaire.

Diffusion : OFDN et OFEV ; à partir de «marqué» (degré 3) : divisions forestières concernées, Communication DEEE, secrétariats et préfectures concernés, ComBE, Inspection des corps de sapeurs-pompiers (AIB), Police cantonale bernoise.